N° 2023/008/007

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Alexine **LAFAY**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU** (pouvoir à Christel **MAILHÉ**), Michèle **FERRARIS** (pouvoir à Joël **ARPIN**), Eric **JACQUEMOUD**, Mathieu **LECLERCQ**.

Secrétaire de séance : Christel **MAILHÉ**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 14
Date de la convocation : le 23 août 2023.
Date de publication : 4 septembre 2023 au 4 novembre 2023

****

SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 332-14, L. 332-8, L. 332-9 et L. 313-1,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 29 août 2023,

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'évolution des missions de l'agent contractuel responsable du Pôle Services à la Population, il convient de lui augmenter son temps de travail.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230829-2023-008-007-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023

.../...

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (soit 28/35ème) à compter du 29 août 2023.
- La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 29 août 2023.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➔ **ADOPTE** la proposition du Maire,

➔ **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois,

➔ **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

➔ **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Christel MAILHÉ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20230829-2023-008-007-DE
Date de télétransmission : 30/08/2023
Date de réception préfecture : 30/08/2023